

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 21 février 2024

N°19

**Objet : Kit « éco-événement
Outdoor » Mise à disposition de
matériel réutilisable pour des
événements de pleine nature
éco-responsable**

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de son « Schéma des activités Outdoor 2023-2026 », Provence Alpes Agglomération s'est engagée à prendre en compte les enjeux environnementaux dans la pratique des activités de pleine nature sur son territoire. Il est ainsi prévu d'avoir une démarche vertueuse dans l'organisation des événements sports de nature et d'encourager à la mise en place d'évènements éco-responsables (Axe 4 du Schéma, « Changer d'approche : passer du terrain de jeu au bien commun à partager »).

L'accompagnement vers une réduction des déchets, notamment dans le secteur événementiel, est par ailleurs un objectif inscrit à la planification écologique de Provence Alpes Agglomération à travers les axes 3 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET, 2020) et du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA, 2022).

Afin d'accompagner les organisateurs d'évènements de pleine nature dans cette démarche et de réduire l'impact environnemental des manifestations, Provence Alpes Agglomération met à disposition gratuitement des associations et collectivités locales du matériel réutilisable à travers un « kit éco-événement Outdoor ».

Ce matériel, composé de tentes, arche de départ-arrivée, gobelets et pichets, jerricans d'eau, balises de sentier réutilisables (parcours trail, VTT et multisport), parcours maniabilité VTT en bois et autre matériel, permettra de mutualiser les usages et de limiter les déchets liés aux événements de pleine nature sur notre territoire.

Cette mise à disposition sera régie par un règlement d'utilisation du matériel joint au présent rapport. Il fixe les conditions de prêt, les obligations des bénéficiaires et les modalités de mise à disposition. La demande de matériel entraîne l'établissement d'une fiche de prêt et d'un état des lieux selon les documents joints. A cette occasion, le demandeur prend connaissance et signe le règlement. Un état des lieux de restitution est également prévu.

En complément, une fiche de conseils pour la mise en place d'un événement de pleine nature éco-responsable sera remise au demandeur.

Il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition de matériel réutilisable pour des événements de pleine nature, à titre gratuit, auprès d'association et de collectivités locales ;
- D'adopter le règlement d'utilisation du matériel ainsi que la fiche de prêt joints en annexes ;
- D'approuver l'application de ce dispositif à compter du 1er mars 2024 ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les documents pour l'exécution de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE :

05 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240221-19_21022024